

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session de la Conférence des Parties  
Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019

Questions administratives et financières

PROJET DE RESOLUTION SUR LA STRATEGIE  
LINGUISTIQUE DE LA CONVENTION

1. Le présent document a été soumis par l'Iraq\*.

RECONNAISSANTE envers la République du Sri Lanka pour son accueil de la 18<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CITES, Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune menacées d'extinction, comme convenu lors de la 17<sup>e</sup> session de la CoP (17) en Octobre 2016 à Johannesburg, Afrique du Sud. Après la CoP8 organisée au Japon en 1992, c'est la deuxième fois que la CoP se réunit en Asie du Sud ;

PRÉCISANT l'intérêt pour toutes les Parties arabophones de mettre en place des stratégies étudiant l'inclusion de l'arabe, langue officielle de l'ONU, comme langue de la Convention dans son travail au plan national, régional et mondial, pour l'amélioration des synergies dans les accords multilatéraux sur l'environnement ;

RAPPELANT l'adoption par l'Assemblée générale de la Résolution 3190, lors de sa 28<sup>e</sup> session en Décembre 1973, pour que la langue arabe devienne une langue officielle de l'Assemblée générale et ses organes ;

APPRECIANT le travail du Secrétariat et de son groupe de travail sur la stratégie linguistique pour leurs travaux en lien avec le développement de la stratégie linguistique pour la Convention ;

SACHANT que l'addition de la langue arabe fournirait aux parties la version des documents d'information importants de la CITES dans leur langue officielle, ainsi qu'au Secrétariat qui peut alors les rendre accessibles à un plus large public sur le site de la CITES ;

ÉTANT DONNÉE l'emploi de plusieurs langues dans les travaux de la Convention, les organes directeurs et subsidiaires et le Secrétariat pourraient aider à améliorer l'application de la Convention par les Parties, rendre la Convention accessible à un plus large public et favoriser la participation et l'engagement des états non partie. Cependant, comme on le voit pour d'autres conventions, des contraintes budgétaires empêchent de fournir ce service dans les six langues officielles des Nations Unies ; et

CONCERNÉ, le Secrétaire Général, s'agissant de recruter pour le Secrétariat, tiendra compte des aptitudes linguistiques des candidats aux fins d'accroître les possibilités pour le Secrétariat de communiquer dans toutes ces langues officielles ;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION

1. RECONNAÎT que l'emploi de plusieurs langues dans les travaux de la Convention, des organes directeurs et subsidiaires et du Secrétariat pourraient aider à améliorer l'application de la Convention par les Parties, rendre la Convention accessible à un plus large public et favoriser la participation et l'engagement des états

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

non partie. Cependant, comme on le voit pour d'autres conventions, des contraintes budgétaires empêchent de fournir ce service dans les six langues officielles des Nations Unies ;

- 2 CONVIENT que les objectifs clés d'une stratégie linguistique sont :
  - a) un service linguistique égal pour les autres langues officielles de la Convention dès la 19<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties contractantes ; et
  - b) l'ajout de l'arabe dans les langues officielles ;
- 3 CONVIENT que le Secrétaire Général, s'agissant de recruter pour le Secrétariat, tiendra compte des aptitudes linguistiques des candidats aux fins d'accroître les possibilités pour le Secrétariat de communiquer dans toutes les langues officielles ; et
4. CONVIENT EN OUTRE que les coûts de traduction de documents non officiels issus de projets ou d'activités à financement externe devront aussi provenir de financements externes, sauf mention contraire expresse de la Conférence des Parties.

#### OBSERVATIONS DU SECRETARIAT

- A. Le Secrétariat reconnaît l'intérêt d'augmenter le nombre de langues de travail de la Convention en adoptant l'arabe. Le Secrétariat note que l'arabe est la langue officielle de 24 pays, parlée par plus de 400 millions de locuteurs parmi les Parties à la CITES. Selon l'Article XXV de la Convention, le texte original de la Convention existe en versions anglaise, chinoise, espagnole, française et russe, chacune fait également foi. À sa 16<sup>e</sup> session (CoP16, Bangkok, 2013), la Conférence des Parties a convenu qu'à la session extraordinaire suivante de la Conférence des Parties, le Secrétariat proposerait un amendement à la Convention en vue d'adopter un texte officiel de la Convention en arabe [voir paragraphe 3 d) de la résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP17), *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*].
- B. Comme décrit en détail plus loin, intégrer l'arabe comme langue de travail de la Convention aurait d'importantes incidences financières et un financement administratif additionnel serait nécessaire pour fournir les services linguistiques et les ressources humaines au sein du Secrétariat si la proposition était adoptée.
- C. Dans le règlement intérieur, les Parties ont décidé que, pour la Conférence des Parties et ses comités permanents, les langues officielles de travail de la Convention sont l'anglais, l'espagnol et le français.
- D. Conformément au règlement intérieur adopté, le Secrétariat a reçu, dans le cadre des budgets de la période triennale, des ressources financières pour fournir des services linguistiques et des ressources humaines dans les trois langues de travail du Secrétariat et de la Convention. Dans la résolution Conf. 17.2, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour la période triennale 2017-2019*, des ressources financières sont incluses pour les trois années, pour un montant total de 2 576 116 USD selon les détails donnés ci-après :

Services de traduction : 1 235 000 USD  
Services d'interprétation pour la CoP, le Comité permanent, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes : 415 872 USD  
Ressources humaines (un P-3 et un fonctionnaire des services généraux) : 925 244 USD
- E. Avec l'introduction d'une langue de travail supplémentaire, d'autres ressources financières administratives pour la période triennale 2020-2022 seront nécessaires pour la traduction, l'interprétation et les ressources humaines (ajout d'un P-3 et d'un fonctionnaire des services généraux au personnel en poste) au sein du Secrétariat pour traiter les documents des sessions. Le montant serait de l'ordre de 1,8 million USD pour les trois années comme détaillé ci-dessous :

Services de traduction : 420 000 USD  
Services d'interprétation pour la CoP, le Comité permanent, le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes : 145 000 USD

Ressources humaines (2 P-3 et 2 services généraux) : 1 264 876 USD

Coûts de transaction internes pour que le Secrétariat puisse fonctionner dans des langues additionnelles : non chiffré

- F. Le Secrétariat fait observer que les autres conventions relatives à la diversité biologique ont adopté les langues de travail présentées dans le tableau ci-dessous.

<b>Conventions</b>	<b>Langues de travail</b>
Convention sur la diversité biologique (CDB)	Anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe
Convention sur les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)	Anglais, espagnol et français
Convention de Ramsar sur les zones humides	Anglais, espagnol et français

- G. Lorsqu'il pourvoit des postes vacants, le Secrétariat s'efforce constamment d'assurer la représentation de toutes les langues officielles de l'ONU et a le plaisir d'annoncer que depuis la mi-mars 2019, le personnel du Secrétariat peut travailler dans toutes les langues officielles de l'ONU à l'exception du russe.
- H. Le Secrétariat note en outre que l'Organisation des Nations Unies a six langues de travail (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) et estime qu'il conviendrait d'examiner si les langues de travail de la Convention doivent comprendre les six langues officielles des Nations Unies avant de prendre une décision concernant l'intégration de l'arabe. Compte tenu de ces considérations, le Secrétariat ne peut recommander l'adoption du projet de résolution tel qu'il figure dans le présent document.

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT PROVISOIRES  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS OU DECISIONS

D'après la Résolution Conf. 4.6 (Rev. CoP16) sur la *Soumission des projets de résolutions et autres documents destinés aux sessions de la Conférence des Parties*, la Conférence des Parties décide que tout projet de résolution ou de décision soumis à une session de la Conférence des Parties, s'il a des conséquences sur le budget et la charge de travail du Secrétariat ou des comités, doit inclure un budget couvrant le travail qu'il implique, avec indication de la source du financement. Les auteurs de ce document proposent donc le budget et source de financement provisoires suivants.